

ALERTE DU PRÉSIDENT



L'alerte par le Président du Tribunal est une action préventive visant à **déceler les difficultés économiques et financières d'une entreprise avant qu'elles ne deviennent insurmontables.**

Elle est initiée par le Président du Tribunal de commerce ou du Tribunal judiciaire compétent.

Il s'agit d'une mesure de protection, non de sanction.



ALERTE DU PRÉSIDENT

1



L'intervention du Président du Tribunal ?

Le Président du Tribunal est une figure-clé dans la **prévention des difficultés des entreprises**.

Il a pour mission d'**identifier, dès les premiers signes, une éventuelle défaillance financière, d'évaluer la gravité de la situation et de proposer des mesures adaptées**. Le but est d'**éviter l'aggravation des difficultés** et éventuellement une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.



ALERTE DU PRÉSIDENT

2



La convocation

Si le Président du Tribunal identifie une **situation potentiellement préoccupante**, il peut convoquer le dirigeant pour un entretien.

Cette convocation n'est pas une sanction mais plutôt **une invitation au dialogue et à la collaboration**. Il s'agit d'une **opportunité de discuter de la situation actuelle de l'entreprise et d'explorer les différentes options possibles**.



ALERTE DU PRÉSIDENT

3



L'entretien

Pendant l'**entretien**, l'entrepreneur est invité à présenter la situation financière de l'entreprise, à discuter des défis rencontrés et des éventuelles mesures de redressement envisagées.

Le **Président**, grâce à son expérience et son expertise, peut recommander des actions spécifiques et orienter vers des dispositifs d'aide appropriés.



La Clinique de la Crise

**ALERTE DU
PRÉSIDENT**

4



La confidentialité

Tout ce qui est dit pendant l'entretien avec le Président reste **strictement confidentiel**.

Le cadre vise à favoriser un échange ouvert et constructif, centré sur les intérêts de l'entreprise.

Le dirigeant peut donc s'exprimer librement et en toute confiance.



ALERTE DU PRÉSIDENT

5



L'assistance

Lors de cet entretien, **le chef d'entreprise peut être accompagné du conseiller de son choix**, qu'il s'agisse d'un avocat, d'un expert-comptable ou d'un autre professionnel du droit ou du chiffre.

Ces professionnels peuvent fournir des informations supplémentaires, aider à clarifier les enjeux et contribuer à une meilleure prise de décision.



ALERTE DU PRÉSIDENT

6



Les suites de l'entretien

À l'issue de l'entretien, plusieurs possibilités peuvent se présenter. **Si la situation financière de l'entreprise est jugée saine, le dossier est classé.** Si le Président a besoin d'informations supplémentaires, **un nouveau rendez-vous peut être programmé.**

Dans les cas plus graves, où **une cessation des paiements est imminente**, le Président informera le dirigeant de ses obligations légales et des conséquences possibles en cas de non-respect.



ALERTE DU PRÉSIDENT

7

La valeur de l'alerte du président

L'alerte du Président est un **outil précieux pour les entrepreneurs**, qui permet de **prévenir les difficultés financières**.

Elle offre aux dirigeants l'opportunité de **prendre du recul sur leur situation**, de bénéficier d'un **soutien professionnel** et d'**assurer la pérennité de leur entreprise**.



**VOUS AVEZ
AIMÉ CE
FORMAT ?**

- ♥ Likez
- 💬 Commentez
- ✈ Partagez
- 🔖 Enregistrez

DES QUESTIONS ?

✉ contact@lacliniquedelacrise.fr



La Clinique de la Crise